

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

CCTP — Mise en place d'un portillon pour le personnel

Important : les documents transmis fixent l'objet général, la référence, mais ne comportent ni plans, ni dimensions, ni description de l'existant

1. Objet et étendue des prestations

Le présent marché a pour objet la fourniture, la pose, le raccordement au portail existant, les réglages, les essais et la mise en service d'un portillon destiné au passage du personnel de la cité administrative Gaujot à Strasbourg, ainsi que tous les travaux annexes indispensables à un ouvrage complet, stable, sécurisé et conforme.

Le titulaire est réputé avoir inclus dans son prix toutes les sujétions de main-d'œuvre, matériels, engins, levage, transport, protection, nettoyage, évacuation des déchets et remise en état, même si elles ne sont pas explicitement détaillées dans chaque article.

2. Marché

L'installation du chantier doit comprendre le balisage, les protections éventuelles des personnels et le maintien des circulations du portail permettant les livraisons de la cité.

Les travaux comprennent :

- La création d'un bateau au droit du futur portillon ;
- La découpe des grilles existantes ;
- La découpe du muret en béton et sa mise à niveau avec le futur enrobé ;
- La fourniture et pose du portillon, de ses poteaux et d'une serrure ;
- Le traitement anticorrosion ;
- Les essais et réglages nécessaires ;
- Le nettoyage, l'évacuation des déchets et la remise en état complète des abords ;
- Un dossier des ouvrages exécutés est attendu.

3. Visite du site

La visite du site est obligatoire selon les modalités fixées dans le règlement de consultation.

Les dimensions sont données à titre indicatif. .

Les soumissionnaires s'engagent à relever les dimensions et toutes informations nécessaires au chiffrage de leur offre pendant la visite obligatoire.

4. Prescriptions relatives au portillon

4.1 Caractéristiques

Le portillon piéton extérieur est constitué d'un seul vantail. La largeur de passage utile est compatible avec les règles PMR en vigueur et ne peut être inférieure à 1 mètre. La hauteur des poignées et lecteur de contrôle d'accès sera comprise entre 0,90 m et 1,20 m. L'effort d'ouverture de ce portail manuel doit être inférieur à 50 newtons.

La hauteur totale du portillon ne devra dépasser les grilles déjà en place. Il sera doté de la droite poussant. Le matériau est prévu en aluminium.

4.2 Type

Un potelet pour son ouverture est à prévoir à l'intérieur de la cité, aux distances nécessaires pour une personne PMR. Il est prévu pour un cycle minimal de 400 ouvertures / fermetures par jour.

Sa couleur est blanche, RAL 9016.

Les barreaux sont ronds et creux, d'un diamètre extérieur de 2.7 cm (à vérifier lors de la visite). L'espacement est de 12 cm entre chaque barreau. Son but est de se confondre avec le portail existant et l'enceinte en place.

Il doit avoir un cadre et remplissage rigides, sans arête vive ni point de pincement accessible. Il est constitué de poteaux ou montants dimensionnés pour les efforts d'usage, le vent et les accessoires avec des paumelles ou pivots renforcés, réglables et protégés contre le dégonflage et des butées d'ouverture et de fermeture.

La serrure sur organigramme est adaptée à l'usage intensif. Le portillon dispose d'un ferme-portillon hydraulique, comprenant un dispositif de maintien fermé sans claquement excessif. Il est doté de liaisons propres et compatibles avec la clôture, le mur ou les ouvrages voisins.

5. Serrurerie, sûreté et contrôle d'accès

5.1 Fonctionnement mécanique de base

Le portillon doit pouvoir s'ouvrir et se fermer sans effort anormal ni frottement. Le verrouillage est positif et se maintient fermé sous l'action du vent. Les organes de manœuvre sont adaptés à un usage fréquent. La serrure sur organigramme permet de maintenir le portillon fermé si nécessaire.

Le portillon est protégé contre l'arrachement, le dégonflage et les manipulations simples depuis l'extérieur. Une trappe de visite doit être prévue en pied de poteau.

Le titulaire du marché n'a pas dans ses missions la mise en place du contrôle d'accès : celle-ci sera assurée par la maintenance de la cité.

7. Travaux de génie civil et maçonnerie

L'entreprise sera attentive à scier et déposer les revêtements nécessaires de façon soignée.

Elle a la charge de l'évacuation des déblais impropres et de leur mise en décharge réglementaire.

Le béton de propreté, les semelles, les plots ou massifs sont adaptés aux charges.

Il peut être nécessaire de réaliser des armatures, des platines, des tiges d'ancrage et des scellements chimiques ou mécaniques.

Deux réservations sont à prévoir avec les fourreaux nécessaires : une pour le portillon, une autre pour le potelet.

Un bateau est à prévoir au droit devant le portillon à créer, côté rue Louvois.

8. Accessibilité

L'implantation et les organes de manœuvre doivent être compatibles avec les règles d'accessibilité applicables au cheminement concerné, sous réserve de validation par l'acheteur. Le portillon ne doit créer ni ressaut dangereux, ni zone de coincement, ni réduction non maîtrisée de la largeur de circulation.

9. Organisation et exécution des travaux

9.1 Plans de prévention

Un plan de prévention sera établi conjointement avec le titulaire retenu.

9.2 Installation de chantier

- balisage, clôture temporaire et signalisation ;
- protection des usagers, véhicules, façades et sols ;
- stockage sécurisé et limitation des nuisances ;
- respect des horaires et consignes du site occupé ;
- nettoyage quotidien des zones de travail.

L'ouverture du mur d'enceinte permettant l'intrusion de personnes étrangères au sein de la cité, il est nécessaire de prévoir une sécurisation du site le temps des travaux.

10. Qualité des matériaux

Les matériels sont neufs, installés dans le respect des prescriptions fabricants et règles de l'art.

12. Nettoyage, déchets et remise en état

Le titulaire assure quotidiennement le tri, le chargement, le transport et le traitement des déchets dans des filières autorisées. Il remet les justificatifs sur demande. Aucun déchet, emballage, gravât, chute métallique ou produit dangereux ne reste sur site. Les surfaces, abords et équipements sont nettoyés avant réception.

13. Dossier des ouvrages exécutés (DOE)

Le DOE est remis en version électronique PDF et, si demandé, en un exemplaire papier. Il comprend au minimum :

- les plans d'implantation et de détail conformes à l'exécution ;
- les fiches techniques et références exactes des matériels ;
- les notices d'utilisation, de réglage et de maintenance ;
- toute information pertinente pour le dossier.

14. Réception, garantie et maintenance

La réception est prononcée conformément aux CCAG-Travaux ; CGA – Travaux et notamment après achèvement complet, essais concluants, nettoyage et remise du DOE.

Les défauts de réglage, d'aspect, de fonctionnement ou de remise en état donnent lieu à réserves.

Le titulaire garantit les ouvrages et équipements conformément aux obligations légales et contractuelles.